

# Protocole de l'accueil périscolaire de LINXE

Après le protocole reçu par le gouvernement concernant les écoles et accueil périscolaire, et dans un souci de respect des consignes sanitaires, nous vous présentons l'organisation mise en place concernant le périscolaire.

Un protocole sanitaire à été mis en place par DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations). Nous nous efforcerons d'appliquer une cohérence dans l'organisation entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

## Modalités d'inscriptions :

Les inscriptions pour le restaurant scolaire et pour la garderie du matin et du soir se feront via le portail famille.

## Mesures concernant le périscolaire :

Les accueils du matin de 07h15 à 08h30 et du soir de 16h30 à 18h00 seront assurés pour les enfants par le service d'animation. Il est demandé aux familles de respecter les distances sociales et les gestes barrières aux entrées et sorties de chaque accueil. Le port du masque est obligatoire pour les parents amenant les enfants à l'accueil périscolaire.

**Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de six ans ou plus dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs.**

Outre la surveillance de l'apparition des symptômes chez l'enfant, les parents devront prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas prendre part à l'accueil.

## Conditions particulières des accueils du matin et du soir :

Dès l'arrivée ou le départ de l'enfant, il faudra sonner afin qu'un agent vienne accueillir ou raccompagner l'enfant ou les enfants.

L'entrée et la sortie se feront par le grand portail vert côté garderie (et non le portail principal de d'habitude) de façon échelonnée. Le respect des distances sociales devront être respectées par les parents et les enfants. Une fois rentré,

l'enfant sera accueilli par un agent. Il lui expliquera toutes les règles (lavage de mains,...) ainsi que le nouveau fonctionnement de la garderie. Des mesures seront mises en place pour respecter les gestes barrières.

Avant de rentrer en classe, les enfants se laveront les mains. Les 2 agents amèneront les enfants de la maternelle en classe.

Pour la garderie du soir, un agent d'animation accompagnera les enfants à la garderie (lavage de mains avant et après le goûter) et 2 autres agents accueilleront les autres enfants. Le goûter sera fourni.

### **NE PAS DONNER A VOS ENFANTS DU GEL HYDROALCOOLIQUE.**

Nous avons mis en place le nécessaire dans chaque lieu.

Les mesures d'hygiène et de sécurité préconisées vont fortement limiter les activités, l'interaction entre les enfants, les déplacements.

### **Tarif :**

Les garderies du matin et du soir restent payantes au même tarif.

### **Le restaurant scolaire :**

Le restaurant scolaire est organisé en 2 services :

- **1<sup>er</sup> service** de 12H à 12H45 pour les PS, MS, GS et CP et CE1.

A la sortie du restaurant scolaire, les enfants de PS, MS iront à la sieste. Les enfants mangent par classe et la distanciation sociale est respectée entre chaque groupe.

**Les enfants de la maternelle ne mangeant pas à la cantine devront arriver à 13H35 par l'entrée côté maternelle.**

- **2<sup>ème</sup> service** de 12H45 à 13H35 : CE2, CE2-CM1 et CM2 :

Les entrées à la cantine se feront de façon échelonnée de façon à respecter les gestes barrières et la distanciation sociale et afin de limiter les brassages entre mineurs de groupes différents.

Les récréations ou temps libres sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières.

**Les enfants ne mangeant pas à la cantine devront arriver à 13H35.**

### **Hygiène :**

La municipalité a mis à disposition, un personnel dédié au nettoyage des poignées de portes, des rampes, des toilettes, des robinets et lavabos... Les produits d'hygiène, tels que le savon et le gel hydro alcoolique seront réapprovisionnés régulièrement. Chaque pièce sera également aérée régulièrement. Le port du masque sera obligatoire pour les adultes.

**Moyens mis en œuvre en cas de symptômes :**

En cas de symptômes évocateurs (toux, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre supérieure à 37.8°C...), l'enfant sera isolé dans une pièce dédiée et les parents seront immédiatement appelés pour venir le chercher. Celui-ci ne pourra revenir qu'après un avis médical. Dans le cas où les parents seraient injoignables, les pompiers procéderont à une évacuation vers un hôpital. En cas de test positif au COVID-19, les autorités sanitaires et la collectivité locale prendront toutes les mesures à mettre en œuvre.